AR Prefecture

043-200073401-20230216-2023004-DE
Reçu le 01/03/2023

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES MEZENC LOIRE MEYGAL **N0 2023. 004**
10 PLACE ST ROBERT
43260 SAINT JULIEN CHAPTEUIL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Date de la convocation : 09/02/2023

Membres en exercice : 43 présents : 27 Votants : 30 Abstentions : 0 contre : 0 Pour : 30

SEANCE du 16 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt -trois le jeudi 16 février à 20 heures le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au complexe du Vourzet de la commune de Lantriac.

Membres présents : Villard Serge, Palhier Emmanuel, Devidal Joël, Chorliet Christian, Aubry Alexandre, Romieu Hervé, Fargier Jean-Marc, Dunand Grgic Dominique, Bresselle Pierre, Bonnet Raphaël, Dessalces-Bonnet Laurence, Mauté Annie, Chaize Fernand, Chabannes Fabien, Arcis Michel, Jourdan Laure, Brun Philippe, Chambon Jean-Luc, Guenard Chantal, Allemand Olivier, Sabatier Jean-Pierre, Delabre Philippe, Defay André, Ferret André, Mourlevat Marie-Agnès, Veysset Marie-Christine, Abrial Raymond.

Procuration de : Behar Daniel à Ferret André, Cabanes François à Mourlevat Marie-Agnès, Sivet Martine à Veysset Marie-Christine.

Secrétaire de séance : Bresselle Pierre

OBJET : Convention Mise à Disposition avec le SIVOM du Meygal

Monsieur le Président explique à l'assemblée délibérante que, pour le bon fonctionnement des activités du SIVOM du Meygal, ce dernier a recours au personnel de la Communauté de communes.

Pour ce faire, une convention de mise à disposition partielle concernant deux agents avait été signée entre la Communauté de communes et le SIVOM.

Cette convention étant devenue obsolète, il y a lieu d'en signer une nouvelle.

En effet, cette mise à disposition présente un intérêt certain afin de rationaliser le fonctionnement interne des deux structures, dans un souci d'optimisation budgétaire.

Ainsi, il est proposé que la communauté de communes Mézenc Loire Meygal mette à disposition ponctuelle et partielle du SIVOM du Meygal deux agents titulaires (7 heures hebdomadaires pour un adjoint administratif, et 14 heures hebdomadaires pour un adjoint technique). Cette nouvelle convention de mise à disposition sera conclue pour une durée d'un an et sera renouvelable par reconduction expresse.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

AR Prefecture

043-200073401-20230216-2023004-DE
Reçu le 01/03/2023

mézencloiremeygal
Communauté de Communes

Conformément à la réglementation, le SIVOM du Meygal remboursera à la Communauté de communes le montant de la rémunération et des charges sociales afférentes à ces agents mis à disposition, au prorata des heures réellement effectuées dans l'établissement d'accueil.

Le conseil communautaire, à l'unanimité:

- Approuve cette mise à disposition aux conditions exposées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention et ses éventuels avenants.

Le Président, Jean-Marc Fargier

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIRE MEYGAL * Haute-Loire *

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme